

Mairie de GUITALENS-L'ALBAREDE 1, place du Pastel 81220 GUITALENS-L'ALBAREDE

PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

SEANCE DU Conseil Municipal du 12 juin 2023 - 20h30

L'an deux mille vingt-trois et le douze juin à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

<u>Présents</u>: Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, Pierre JOUGLA, Anaïs COUVEIGNES, Magalie OUDIN, BARTHES Christiane, Philippe LAROCHE, Corinne ALLUAUME, Vincent THOMAS, Roger DAVIOT

<u>Absents/Excusés</u>: CAMPS Céline, Christopher ALQUIER, Charles CLERC procuration à

LAROCHE Philippe, RENAUD Pascal, Emmanuelle CALMELS

Secrétaire : Christiane BARTHES

Madame Christiane BARTHES est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 13 avril 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2023.

ORDRE DU JOUR:

Tarifs de location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de location de la salle des fêtes, notamment pour les particuliers, ont été fixés par délibération n°2020/40 en date du 8 septembre 2020.

Vu le nombre de locations constaté, et les frais de nettoyage engendrés, notamment le passage de l'autolaveuse, il est proposé d'augmenter le tarif de location à compter du 1^{er} septembre 2023 (or locations déjà actées à ce jour) comme suit :

Tarif pour les habitants de la Commune 300 €
Tarif associations communales : gratuit
Tarif personnes et associations extérieures à la Commune 600.00 €

Caution 900.00 € Caution ménage 200.00 €

De plus, il sera mis en place le versement d'arrhes lors de la location, à hauteur de 100 ϵ . Les présents tarifs sont adoptés à la majorité (4 membres étant pour un tarif habitants de 400 ϵ).

Une convention sera signée pour toute location de salle.

Voirie - Demande de classement dans la voirie intercommunale

Monsieur le Maire indique que les voies communales et les chemins ruraux doivent, pour être intégrés au tableau de classement de la voirie d'intérêt communautaire, se conformer aux statuts de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout; à savoir :

« Sont d'intérêt communautaire :

- Hors agglomération : toute voie revêtue (voies communales et chemins ruraux)
- En agglomération : voies revêtues de liaisons importantes hors réseaux secs et humides, signalisation verticale, trottoirs, accotements, regards et grilles »

Considérant que les Chemins ruraux :

- R42 « Chemin du Carretal » de 515 ml.

Considérant que ce chemin répond à ces critères, Monsieur le Maire propose de demander l'intégration de ce chemin rural au tableau de classement des voies communautaires pour une longueur de 873 m.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Demande l'intégration du chemin rural :

- R42 « Chemin du Carretal » de 515 ml.

au tableau de classement de la voirie d'intérêt communautaire pour un longueur de 873 m.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents

N° INSEE: 00000

13221 ASSAINISSEMENT Guitalens-l'Albarède

Exercice 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONBSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Date de convocation: 05/06/2023 **VOTES** Nombre de membres en exercice : 15 Pour: 11 0 Nombre de membres présents : 10 Contre: 0 Nombre de suffrages exprimés : 11 Abstention:

L'an 2023, le 12 juin, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de GARDELLE Raymond

Nº 2023124.

Présents:

Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, Pierre JOUGLA, Anaïs COUVEIGNES, Magalie OUDIN, BARTHES Christiane, Philippe LAROCHE, Corinne ALLUAUME, Vincent THOMAS, Roger DAVIOT

<u>Procurations</u>: Charles CLERC procuration à LAROCHE Philippe

Absents:

Excusés:

CAMPS Céline, Christopher ALQUIER, RENAUD Pascal, Emmanuelle CALMELS

Secrétaire de séance :

BARTHES Christiane

Objets: DM 1 - emprunt

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61523 (011) : Réseaux	-2 900,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	2 900,00		
	0,00		

The second secon	otal Dépenses	0.00	Total Recettes	
--	---------------	------	----------------	--

Certifié exécutoire par GARDELLE Raymond, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 13/06/2023 et de la publication le 13/06/2023

A GUITALENS-L'ALBAREDE, le 13/06/2023

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

le(s) secrétaire(s) de séance